



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

27 AVR. 2016

Dossier complet le

27 AVR. 2016

N° d'enregistrement

FO4416 P0025

1. Intitulé du projet

Réaménagement et extension d'une aire d'accueil des camping-cars au jardin des deux rives à Strasbourg

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Strasbourg

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RIES Roland, Maire

RCS / SIRET

Forme juridique

Commune/collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45° Terrains de camping et caravanning permanents.	Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet a pour objet la rénovation de l'aire d'accueil actuelle des camping-cars (1 200 m²) au jardin des deux rives et de son extension sur une aire nouvelle (2 100 m²) située de l'autre côté de la rue des Cavaliers.

La capacité totale d'accueil sera d'une trentaine de places : une dizaine d'emplacements pour l'aire à rénover et une vingtaine pour l'aire d'extension (cf. annexe 4 plan de principe).

4.2 Objectifs du projet

L'opération vise à répondre à l'insuffisance de place et à l'inadaptation de l'aire d'accueil existante des camping-cars en proposant :

- un accueil de qualité avec des équipements conformes et fonctionnels (aires et bornes de vidange, accès contrôlé, panneau d'information, aire de pique-nique, alimentation en eau potable, éclairage, prises électriques, accès wifi...),
- une trentaine de places permettant de répondre à la demande des camping-caristes "itinérants", dont aucune aire dédiée n'existe à ce jour sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent les étapes suivantes :

- Travaux préparatoires : installation de chantier, signalisation de chantier - 5 jours
- Travaux de démolition de l'existant : abattage d'arbres, dépose de clôture/de bordure, arrachage de revêtement de chaussée et trottoir, enlèvement des déchets - 10 jours
- Travaux de terrassements - 10 jours
- Pose des réseaux (AEP, assainissement, réseaux secs...) - 10 jours
- Fourniture et pose de bordures et caniveaux - 10 jours
- Fourniture, transport et mise en œuvre des revêtements - 5 jours
- Fourniture et mise en œuvre de l'aire de vidange - 5 jours
- Pose des bornes de vidanges, d'énergie, des mâts d'éclairage, du mobilier - 10 jours
- Plantation des espaces verts - 10 jours
- Pose de clôtures et d'un système d'accès - 5 jours.

Les travaux sont envisagés en 2017, ils s'organiseront en deux grandes phases :

- Création de la nouvelle aire d'accueil dans un premier temps - de février à avril 2017 (50 jours ouvrés),
- Rénovation de l'aire d'accueil existante dans un second temps - de mai à juin 2017 (30 jours ouvrés).

Ce phasage permet de maintenir la continuité du service rendu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire d'accueil pourra accueillir une trentaine de camping-cars : une dizaine d'emplacements pour l'aire à rénover et une vingtaine pour l'aire d'extension (cf. annexe 4 plan de principe).

Elle sera équipée d'un système de contrôle et de paiement automatisé pour son accès.

Les camping-caristes pourront vider les eaux noires et grises dans l'aire de vidange, se fournir en eau et électricité, auront accès au Wifi, bénéficieront d'un éclairage, d'une aire de pique-nique, d'un local poubelles...

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Projet soumis à permis d'aménager en vertu de l'article R.421-19 du Code de l'Urbanisme

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface aire à rénover	1 200 m ²
Surface nouvelle aire à créer	2 100 m ²
Surface totale du périmètre de projet	3 300 m ²
Dimension des emplacements	5 x 8 m
Nombre d'emplacements	entre 25 et 30 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"Parc du Rhin"
Rue des cavaliers
67100 STRASBOURG

Coordonnées géographiques¹

Long. 7°47'59.7"E

Lat. 48°33'59.3"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 16 octobre 2002 (arrêté d'autorisation du jardin des deux rives)

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'aire d'accueil actuelle des camping-cars est un parking VL reconverti et équipé d'une borne multifonctions (alimentation en eau et en électricité, vidange).

La nouvelle aire d'accueil est un espace en terre aplani qui accueille du stationnement non organisé (véhicules légers et camping-cars) sans équipement spécifique.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Strasbourg approuvé en 1992 et dont la dernière modification date du 27 novembre 2015.

Le site se trouve en zone POR UK du POS de Strasbourg, qui correspond à la zone autorisant les installations et constructions d'accueil, les infrastructures et ouvrages d'art de desserte et de stationnement ainsi que les équipements accompagnant un parc public à vocation de sport, de loisirs ou d'espaces verts et un champs de foire dans le quartier du port du Rhin.

Dans le futur PLUic de Strasbourg, le site est classé en zone UE, zone urbaine spécifique, à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	<input type="checkbox"/>	PPRn inondation par remontées de nappes naturelles, prescrit le 20/11/1995 et approuvé le 04/06/1996 PPRi sur l'Eurométropole de Strasbourg, prescrit le 17/01/2011 PPRt risque industriel effet de surpression, prescrit le 02/03/2009 et approuvé le 28/11/2013
dans un site ou sur des sols pollués ?	X	<input type="checkbox"/>	Le site se situe sur une ancienne décharge souterraine, répertoriée lors des travaux du jardin des deux rives. A noter également que quelques anciens sites industriels, ainsi qu'un site pollué ou potentiellement pollué, sont recensés dans le quartier, ils se situent à plus de 500 m du site de projet. - Cf. annexe 6
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 300 m au Nord d'une ZSC (Directive Habitats) secteur alluvial Rhin-Ried-Bruche
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X	<input type="checkbox"/>	Au regard de la pollution des sols, les travaux seront effectués en remblai. Ces matériaux seront issus soit du sous-sol (GNT : Grave Non Traitée) soit récupérés d'un autre chantier.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	X	Les contraintes d'inondation et de pollution seront prises en compte dans l'aménagement.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque SEVESO, le transport de matières dangereuses par voie routière (+100 véh/j.), par voie ferroviaire et navigable.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	<input type="checkbox"/>	La commune est classée en zone sismicité 3 (modérée), présente le risque de mouvements de terrain (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines, tassements différentiels) et d'inondation (par remontées de nappes naturelles et par crue à débordement lent). L'aménagement intégrera les contraintes techniques requises si le site de projet se révèle concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier (4 mois) : bruits classiques de chantier avec travaux de jour (respect de la législation en vigueur).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	X	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier (4 mois) : faibles émissions liées à la circulation des engins à moteur du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
Engendre-t-il des vibrations ?	X	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier (4 mois) : vibrations limitées dans le temps.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p>X</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p>X</p>	<p>En phase exploitation : éclairage du site la nuit afin de sécuriser les usagers.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>X</p>	<p>En phase chantier (4 mois) : les rejets polluants sont faibles, il s'agira d'émissions ponctuelles de poussières, liées à la circulation des engins de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>X</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les rejets des eaux grises et noires des camping-cars se feront dans le réseau d'assainissement public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p>X</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Un conteneur à verres ainsi qu'un local poubelles accueillant des bacs pour les déchets ménagers et le papier seront installés sur l'aire d'accueil. Ces derniers seront collectés lors du passage du camion poubelles.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>X</p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p>X</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>La rénovation et l'extension de l'aire d'accueil des camping-cars vise à mettre en conformité des pratiques existantes tant sur l'aire actuelle que sur le site d'extension.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres projets connus, au sens de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, sont :

- ZAC des Deux Rives,
- Extension Est de la ligne de tramway D vers Kehl Bahnhof,
- Réaménagement de la rue du Péage.

Des projets supplémentaires sont par ailleurs recensés dans le secteur :

- Pôle Clinique du quartier Port du Rhin (Rhéna+maisons médicales),
- Nouvelles voiries (rue Catherine Katy et rue Lina Ritter) qui permettent la réalisation d'un nouveau maillage au Sud du quartier du Port du Rhin,
- Aménagement du secteur îlot Bois
- Liaison InterPorts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, en effet :

- En phase travaux, les effets sont réduits et limités dans le temps et les choix d'aménagement tiennent compte de la pollution des sols (remblais privilégiés).

- En phase exploitation, les effets sont positifs :

Le projet permettra de répondre à la demande des camping-caristes itinérants, il participera donc au confort et à l'attractivité touristique du jardin des deux rives tout en mettant en conformité les équipements techniques (sécurité par l'éclairage et l'accès contrôlé, rejets maîtrisés par l'aire de vidange et la collecte des déchets...).

Par ailleurs, les terrains retenus pour le projet sont déjà affectés à l'accueil des camping-cars, les travaux ne pourront ainsi qu'améliorer la configuration des lieux.

